

Energie & environnement Espaces verts ORPCi, Police, SDIS Vignes

Demande d'autorisation pour abattage ou élagage d'arbre

Requérant ou mandataire			
Nom / Prénom ou Société :			
Rue / n°:			
NPA / Ville :			
N° de téléphone : Email :			
Liliali .			
Propriétaire(s) / Gérance / administrateur de la PPE			
Nom / Prénom ou Société :			
Rue / n° :			
NPA / Ville :			
N° de téléphone :			
Email:			
Requiert l'autorisation :			
Parcelle n°:			
Adresse de la parcelle :			
Type de la demande :	☐ Abattage ☐ Elagage	☐ Taille ☐ Ecimage	
Végétation concernée	☐ Arbre isolé ☐ Haie	☐ Groupe d'arbres/bosquets	
vegetation concernee	Arbic Bole - Traic	☐ Groupe a arbres/bosquets	
Essence :	A sire isote Haic	Groupe a arbres/bosquets	
Essence : Circonférence du tronc :		auteur(s):	
Essence : Circonférence du tronc : Etat sanitaire :	На		
Essence : Circonférence du tronc :	На		
Essence : Circonférence du tronc : Etat sanitaire :	На		
Essence : Circonférence du tronc : Etat sanitaire :	На		
Essence : Circonférence du tronc : Etat sanitaire :	На		
Essence : Circonférence du tronc : Etat sanitaire :	На		
Essence : Circonférence du tronc : Etat sanitaire :	На		
Essence : Circonférence du tronc : Etat sanitaire :	На		



Energie & environnement Espaces verts ORPCi, Police, SDIS Vignes Voirie

page 2

Mesure	s compensatoires :	□ oui / □non		
Si oui,	Nombre :			
	Essence :			
Condition	ons et signature			
- Ce fo	ormulaire doit être obligatoi	rement signé par le propriétaire ou son mandataire et accompagné		
	_	nettant de clairement localiser l'arbre.		
- L'aut	L'autorisation d'abattage ou d'élagage a une validité d'un an à compter de la date de délivrance.			
•	Après l'abattage ou l'élagage et une fois les plantations compensatoires effectuées, le propriétaire ou son mandataire avisera le service pour le contrôle de conformité des travaux.			
Lieu, da	te:			
Signatui	re :			
Informa	ations générales :			
	du 30 août 2022 sur la prote os://www.lexfind.ch/tolv/22	ection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) : 4631/fr		
– Règ	lement d'application de la lo	oi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et 1.1): https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/accueil		
– Les <u>http</u>	parcelles peuvent êt os://www.geo.vd.ch/	tre visualisées sur le guichet cartographique Vaud		
Décisio	n (à remplir par l'administra	ation)		
Soumis	à la Municipalité le :			
	espaces verts :	□ oui / □non		
Abattag	ge autorisé :	□ oui / □non		
Elagage	autorisé :	☐ oui / ☐non		
Arbre cl	assé :	☐ oui / N° (voir plan de classement des arbres)☐ non		
Soumet	tre à l'enquête publique :	□ oui / □non		
Dates d	e mise à l'enquête :			
Opposit	ion reçue :	□ oui / □non		
Autorisa	ation délivrée le :			